



Le viatique des Élus Locaux

SAS VIATIC - Bureau C19
2 rue Gustave Eiffel - 10430 Rosières-près-Troyes
Tél : 09 82 59 15 24 - contact@viatic.net - www.viatic.net



Comment introduire une alimentation de qualité et durable en restauration collective



Programme dédié aux Elu·e·s locaux/locales : Elus municipaux ou Communautaires

Une Form'Action adaptée à vos besoins : en présentiel ou en distanciel

Comment introduire une alimentation de qualité et durable en restauration collective

1. ENJEUX (FINALITES DE LA FORMATION)

- Permettre à chaque membre du Conseil Municipal ou Communautaire de comprendre les enjeux de la restauration scolaire et faire évoluer cette dernière en s'inscrivant dans une démarche de qualité et de développement durable.

2. À L'ISSUE DE LA FORMATION VOUS SEREZ EN MESURE DE :

- Analyser la situation de votre restauration scolaire
- Faire évoluer la restauration scolaire vers un service de qualité en définissant les enjeux dans le respect de la réglementation et du budget
- Prévoir les investissements et les besoins de formation des agents
- Mutualiser les moyens liés à la restauration de l'approvisionnement jusqu'à la distribution en passant par la production

3. PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉREQUIS

- Maire, Adjoint·e, Conseiller·e municipal·e/ élu·e communautaire

Prérequis

- Être élu·e local·e

4. TRAME PÉDAGOGIQUE ET THÈMES ABORDÉS

Le cadre juridique de la commande publique

- Les grands principes à respecter
- Les seuils de marché
- La problématique du local et le circuit-court
- La loi EGALIM et ses objectifs

Définition de la qualité et du durable

- La démarche qualité
- La notion de développement durable appliquée à la restauration

La gestion en restauration collective

- Le choix des liaisons : chaude, froide, etc...
- Les modes de gestion : régie directe, délégation de service, etc...

L'hygiène alimentaire

- Les règles de bases
- Les actions préventives
- La traçabilité des aliments

La nutrition

- Recommandations nutritionnelles pour proposer des menus équilibrés en fonction des besoins de chaque convive.

L'approvisionnement de qualité et la maîtrise des coûts de production

- Le sourcing
- Le groupement de commande
- Les procédures de gré à gré
- Les circuits courts à intégrer dans les marchés publics
- Les produits labellisés
- Recours à des outils informatisés de gestion

La lutte contre le gaspillage

- Les actions à entreprendre avant, pendant et après la production
- La traçabilité et la valorisation des déchets

5. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

- Méthodes didactiques et démonstratives,
- Exposés avec support multimédia (en vidéo ou en présentiel)
- Etudes de cas, exercices et QCM.
- Cette formation est essentiellement active et basée sur les cas concrets des élus participants

Moyens

- PC et Vidéoprojecteur
- Plateforme LMS de contenus : vidéos d'experts et forums de partage d'expérience en ligne
- Plateforme de formation-action
- Documentation de synthèse

6. ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu de la formation

- La formation présentielle se déroule dans une salle accessible à tous publics.
- Le lieu est indiqué sur le devis, et précisé sur la convocation du stage.

Durée

- 3 ½ journées de 3h00 de formation en présentiel, soit 9h de formation au total. La planification de la formation est adaptée avec les élus, lors d'une réalisation locale.

Effectif

- De 5 à 12 participants

Formateur intervenant

- Formateur et consultant spécialiste des collectivités

Évaluation de la formation

- Évaluation de la progression de l'apprenant : exercices pratiques en situation
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de programme (questionnaire d'évaluation).
- Attestation de formation remise à l'issue de la formation

Financement et tarif de la formation

- Les coûts de formation (pédagogiques et frais de déplacement) peuvent être pris en charge dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF des élus).
- [Vos droits à la formation](#)
- Un devis de formation est joint à ce programme

Inscription

- [Formulaire de demande de financement DIF](#)
- En parallèle avec votre inscription, vous pouvez prendre contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour connaître les démarches à effectuer et vérifier l'état de votre compte formation, en cliquant sur ce lien :

[contact DIF ELUS](#)